Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-186

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Square - Approbation du compte rendu d'activités 2025

(Urbanisme)

3.5

Rapporteur : Philippe RIVE

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**32**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**39**

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents
Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIÉ, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO.

Pouvoirs
Mounir CHAKKAR donne procuration à Mathieu TRIBOUILLOIS, Fatiha MESSAOUDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Fouzia KAMAL donne procuration à André HOMPS, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Sébastien LEROUX donne procuration à Marie DALENÇON, Caroline VABRE donne procuration à Esra ATSAK, Jean LESPINAS donne procuration à Youssef LAMRINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Par délibération n° 2012-14 du 2 février 2012, le Conseil municipal a décidé de confier à la SAEDEL - Société d'Economie Mixte d'Aménagement et d'Equipement d'Eure-et-Loir - le soin de réaliser l'aménagement de la ZAC du Square, mission concrétisée par la signature d'un contrat de concession d'aménagement le 30 mars 2012. Le contrat de concession a été complété par plusieurs avenants :

- Avenant n°1 en date du 31 mai 2012 pour une modification du programme et du bilan prévisionnel ;
- Avenant n°2 en date du 20 janvier 2015 pour une modification du programme et du bilan prévisionnel ;
- Avenant n°3 en date du 20 juin 2019 pour une modification du bilan prévisionnel et prorogation de la concession jusqu'au 30 mars 2027.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'examiner le compte rendu d'activités liées à cette opération (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale - CRACL 2025).

Il s'agit du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, du plan de trésorerie prévisionnel et du détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025.

Vu le compte rendu annuel à la Collectivité 2025,

Vu l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Philippe RIVE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 4 abstentions (Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO),

- Approuve le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, le plan de trésorerie prévisionnel et le détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025 annexés à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout document relatif à ce compte rendu.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Abdel-Kader GUERZA

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 26 OCT. 2026

Publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le 26 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20261015-DEL2026-186-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026